



## Prescription faux et usage de faux

-----  
Par jojohnag

Bonjour,  
j'aimerais savoir si après 8ans il y a prescription sur une plainte qui a été déposé pour faux et usage de faux sans que la personne ne soit dans le pays et est ce que à son retour 8ans plus tard dans le pays ou la plainte avait été déposé à son absence, il peut être arrêté et jugé.

Cordialement .

jojo